



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 12 juin 2017, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre- Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Serge Bourgeois, greffier adjoint

Mme Danielle Hubert, directrice des finances
Mme Sophie Arseneau, vérificatrice de la firme Corbeil Boudreau & associés

Quelques quinze personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 22 par le maire, Jonathan Lapierre.

R1706-929

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

- 7. Services municipaux
 - 7.1. Administration
 - 7.1.1. Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Centre de récupération Ré-Utiles
 - 7.1.2. Annulation de la vente de l'immeuble sis au 814, chemin du Bassin (salle de l'âge d'or de Bassin) – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.2. Finances
 - 7.2.1. Dépôt et adoption du rapport financier 2016
 - 7.2.2. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2016
 - 7.2.3. Rapport et dépôt des soumissions – Appels d'offres n^{os} 287 et 289 – Attribution de contrats – Fourniture de carburant
 - 7.3. Ressources humaines
 - 7.3.1. Embauche de personnel – Poste d'animateur-coordonnateur des activités de terrain de jeu
 - 7.3.2. Embauche de personnel – Préposé à la balance – Poste occasionnel
 - 7.4. Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 288 – Attribution de contrat – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins
 - 7.4.2. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 - 7.4.3. Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres – Fourniture de matériaux d'aqueduc – Projet de remplacement des conduites sur les chemins Le Pré et Conrad
 - 7.4.4. Appel d'offres – Location d'équipements et machineries – Projet de remplacement des conduites d'aqueduc sur le chemin Le Pré
 - 7.4.5. Autorisation d'appel d'offres – Projet de remplacement des conduites sur le chemin Le Pré du village de L'Étang-du-Nord
 - 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

d'urbanisme et d'environnement du 25 mai 2017

- 7.6.2. Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 278, chemin de la Pointe-Basse – Village de Havre-aux-Maisons
- 7.6.3. Demande d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA – Immeubles sis aux 1022 et 1024 chemin de La Grave (Site D) – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.6.4. Demande d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA – Immeuble sis au 930, chemin de La Grave (Site D) – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.7. Développement du milieu et des communications
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.8.1. Citation de l'ancien aréna Wendell-Chiasson au titre de monument d'intérêt patrimonial
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1. Projet de construction d'un centre multisport – Acquisition de terrain – Commission scolaire des Îles
 - 7.9.2. Interdiction de circuler aux camions – Chemin du Quai – Village de Cap-aux-Meules
- 7.10. Réglementation municipale
 - 7.10.1. Avis de motion – Règlement sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.10.2. Adoption du Règlement n° 2017-11 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et à des études préliminaires dans le cadre du projet de construction d'un centre multisport (deux glaces) ainsi que des travaux de réaménagement du terrain prévu à cette fin et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 195 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
 - 8.1. Autorisation de signature – Acte de retrait d'immeuble – Lot 4 272 151 du cadastre du Québec
 - 8.2. Autorisation de signature – Acte de retrait d'immeuble – Lot 3 134 660 du cadastre du Québec
 - 8.3. Demande de soutien financier – Programme de prévention de la criminalité
 - 8.4. Confirmation des travaux – Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées - Volet 2 (FEPTEU)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

– Prolongement du réseau d'égout – Chemin Miousse et chemin des Caps – Village de Fatima

- 8.5. Confirmation des travaux – Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées - Volet 2 (FEPTEU)
– Prolongement du réseau de collecte des eaux usées – Chemin Gaudet – Village de L'Étang-du-Nord
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1706-930

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2017

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2017.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard, appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier, il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1706-931

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 27 avril au 31 mai 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe, appuyée par M. Germain Leblanc, il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 244 984,17 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

N° de résolution
ou annotation

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1706-932

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Centre de récupération Ré-Utiles

Le conseil est saisi d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes de la Commission municipale du Québec pour l'organisme « Le centre de récupération Ré-Utiles ».

CONSIDÉRANT QUE l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que la Commission doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard d'une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas en mesure de certifier que le ou les immeubles visés ne sont utilisés qu'aux seules fins des activités admissibles en vertu de l'article 243.8 de la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que la Municipalité informe la Commission qu'elle s'en remet à la décision que celle-ci prendra à l'issue de la consultation de l'organisme ci-dessus mentionné.

R1706-933

Annulation de la vente de l'immeuble sis au 814, chemin du Bassin (salle de l'âge d'or de Bassin) – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QU' en 2012, la Municipalité lançait un appel d'offres pour la vente de l'immeuble municipal sis au 814, chemin du Bassin, communément appelé « salle de l'âge d'or de Bassin »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté l'offre déposée par M. Denis Painchaud et a entériné sa décision par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QU' après plusieurs discussions avec le soumissionnaire retenu et après que la Municipalité lui ait consenti un arrangement au sujet de l'aménagement d'une installation septique, cinq ans plus tard celui-ci n'est toujours pas disposé à procéder à l'enregistrement d'un acte notarié;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a démontré sa bonne foi dans ce dossier mais que devant l'inaction du soumissionnaire, elle n'a d'autre choix que d'annuler la vente;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal des Îles-de-la-Madeleine annule la vente de l'immeuble sis au 814, chemin du Bassin qui a été consentie dans le cadre de l'appel d'offres n° 144 en faveur de M. Denis Painchaud;

que toutes les résolutions antérieures adoptées par le conseil concernant cette vente soient par la présente considérées comme étant nulles et sans effet.

Le greffier vérifiera auprès du deuxième soumissionnaire s'il a toujours un intérêt pour cet immeuble.

La présente résolution prendra effet dans le 15^e jour suivant la présente séance si la transaction de vente n'est pas conclue dans l'intervalle.

FINANCES

R1706-934

Dépôt et adoption du rapport financier 2016

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2016 de la Municipalité sont achevés;

CONSIDÉRANT QUE copies de ces rapports ont été soumises pour approbation aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la vérificatrice de la Municipalité, Sophie Arseneau, en a présenté les grandes lignes séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil prenne acte du dépôt de ces documents et adopte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été préparés par la firme Corbeil Boudreau & associés.

Comme requis, ces documents seront transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

R1706-935

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2016

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 148 178 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine atteste de la véracité des frais encourus, au ministère des Transports du Québec, et de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

R1706-936

Rapport et dépôt des soumissions – Appels d'offres n^{os} 287 et 289 – Attribution de contrats – Fourniture de carburant

CONSIDÉRANT les appels d'offres n^{os} 287 et 289, sur invitation, lancés par la Municipalité en mai dernier relativement à la fourniture de carburant;

CONSIDÉRANT QUE huit soumissions ont été reçues, lesquelles sont les suivantes :

Soumissionnaires		Remise / litre
D.S.L. Auto inc. (IHA)	<i>Essence régulière</i>	1.15 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	1.15 ¢ / litre
Garage R. Bourgeois (IHA)	<i>Essence régulière</i>	0 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	2 ¢ / litre
Madeleine Automobiles enr. (EDN)	<i>Essence régulière</i>	2 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	4 ¢ / litre
Station service Jeannot Miousse inc. (FAT)	<i>Essence régulière</i>	2 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	2 ¢ / litre
Fatima Station Service (FAT)	<i>Essence régulière</i>	0 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	0 ¢ / litre
Les Entreprises Rilathes inc. (CAM)	<i>Essence régulière</i>	2 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	4 ¢ / litre
Crevier express – 9063-1375 Québec inc. (CAM)	<i>Essence régulière</i>	2.5 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	4 ¢ / litre
Garage central enr.	<i>Essence régulière</i>	0 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	3 ¢ / litre



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au document d'appel d'offres concernant les conditions d'attribution de contrat par secteur;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter les soumissions déposées par :

- Garage R. Bourgeois – L'Île-du-Havre-Aubert
- Madeleine Automobiles enr. – L'Étang-du-Nord
- Crevier express – Cap-aux-Meules
- Station-service Jeannot Miousse inc. – Fatima
- Garage Central – Havre-aux-Maisons

RESSOURCES HUMAINES

R1706-937

Embauche de personnel – Poste d'animateur-coordonnateur des activités de terrain de jeu

Le 5 avril 2017, le Service des ressources humaines a lancé un appel de candidatures par affichage interne et externe d'un poste d'animateur-coordonnateur des activités du terrain de jeu afin de procéder au remplacement de M. André Lapierre qui bénéficie d'un congé sans solde.

Quatre candidats ont été retenus aux fins d'évaluation. Après un désistement volontaire, les trois autres candidats ont été invités à passer un test écrit ainsi qu'une entrevue. Au terme de ce processus, le comité de sélection recommande la candidature de M^{me} Cloé Bourque.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche de Cloé Bourque au poste d'animateur-coordonnateur des activités de terrain de jeu. M^{me} Bourque sera soumise à une période de probation de 440 heures de travail, conformément à l'article 3.16 de la convention collective en vigueur.

R1706-938

Embauche de personnel – Préposé à la balance – Poste occasionnel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoyait effectuer du recrutement pour le poste occasionnel de préposé à la balance et qu'à la suite d'une réaffectation à l'interne, il était devenu urgent de recruter du personnel pour pourvoir ce poste;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines avait procédé, en février dernier, à un appel de candidatures par affichage externe afin de constituer une liste de rappel pour le poste de secrétaire administrative occasionnel et que dix-huit candidatures avaient alors été reçues;

CONSIDÉRANT QUE des candidats ayant postulé sur le poste de secrétaire administrative ont alors été invités à poser leur candidature comme préposé à la balance;

CONSIDÉRANT QUE sept candidats ont été convoqués en entrevue et qu'au terme de ce processus, le comité de sélection recommande la candidature de Mme Line Vigneau;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche de Line Vigneau au poste occasionnel de préposé à la balance.

En vertu de la convention collective, M^{me} Vigneau sera soumise à une période de probation de 440 heures aux fins de formation et d'évaluation.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1706-939

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 288 – Attribution de contrat – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 26 mai dernier, à un appel d'offres public pour le revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins de la Municipalité et de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue soit celle de P. & B. Entreprises ltée aux prix unitaires de :

210,50 \$ / tonne	Couche de correction
204,75 \$ / tonne	Couche de roulement
7,40 \$	Marquage temporaire de la chaussée

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

que le conseil accepte les taux soumis par l'entreprise P. & B. Entreprises ltée, et autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document concernant l'attribution de ce contrat de revêtement en béton bitumineux sur divers chemins en fonction du budget alloué à ce projet.

La portion de la dépense relative au pavage des chemins du réseau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sera financée à même les règlements d'emprunt n^{os} 2017-02 et 2017-08 sous réserve de leur approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

R1706-940

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit réaliser divers travaux de voirie et d'asphaltage dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et des réseaux publics doit présenter au député provincial le formulaire de demande de subvention pour l'exercice financier 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à soumettre au député provincial, Germain Chevarie, une demande d'aide financière dans le cadre du PAARRM et à signer tout document requis à cette fin.

R1706-941

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres – Fourniture de matériaux d'aqueduc – Projet de remplacement des conduites sur les chemins Le Pré et Conrad

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Municipalité en mai dernier, pour la fourniture de matériaux d'aqueduc dans le cadre du projet de remplacement des conduites sur les chemins Le Pré et Conrad;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été reçues, soit celles de :

Réal Huot inc.	84 585,06 \$
Emco Corporation	85 826,94 \$

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

que la Municipalité accepte l'offre de Réal Huot inc. au prix de 84 585,06 \$ taxes incluses;

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document concernant ce contrat.

Les dépenses de fourniture de matériaux seront financées à même le règlement d'emprunt n° 2017-06 prévoyant des travaux sur le chemin Le Pré et le règlement d'emprunt n° 2017-07 prévoyant des travaux sur le chemin Conrad.

R1706-942

Appel d'offres – Location d'équipements et machineries – Projet de remplacement des conduites d'aqueduc sur le chemin Le Pré

CONSIDÉRANT QU' en mai dernier, les services techniques et des réseaux publics lançaient un appel d'offres sur invitation auprès des entrepreneurs madelinots susceptibles de fournir des équipements et machineries et (ou) des opérateurs dans le cadre des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc sur le chemin Le Pré;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs ne sont pas en mesure de garantir la disponibilité des équipements et machineries au moment de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT les changements d'orientation de la Municipalité quant à l'organisation même des chantiers;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des services techniques et des réseaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres relatif à la location d'équipements et de machineries pour le projet de remplacement des conduites d'aqueduc sur le chemin Le Pré du village de L'Étang-du-Nord.

R1706-943

Autorisation d'appel d'offres – Projet de remplacement des conduites sur le chemin Le Pré du village de L'Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, à la séance ordinaire tenue le 6 mars dernier, le Règlement n° 2017-06 décrétant des travaux d'aqueduc sur le chemin Le Pré situé dans le village de L'Étang-du-Nord et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 304 045 \$ remboursable en 20 ans et



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et des réseaux publics désire procéder par appel d'offres public pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à publier un appel d'offres relativement à la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc sur le chemin Le Pré du village de L'Étang-du-Nord.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R1706-944

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 25 mai 2017

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 25 mai 2017.

R1706-945

Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 278, chemin de la Pointe-Basse – Village de Havre-aux-Maisons

Les propriétaires de la résidence sise au 278, chemin de la Pointe-Basse, du village de Havre-aux-Maisons, souhaitent construire un bâtiment secondaire dans la cour avant. La configuration du droit de passage reliant le chemin public au terrain obligerait les demandeurs à prévoir une situation où la cour avant serait en lien avec le droit de passage et non avec la rue publique.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent à la Municipalité de reconnaître comme étant conforme une cour avant donnant sur le chemin public plutôt que sur le droit de passage comme le prévoit la réglementation actuelle en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE cette implantation n'est pas susceptible de causer préjudice au voisinage;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 25 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans l'hebdomadaire *Le Radar*, en date du 26 mai 2017, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de reconnaître comme étant conforme le positionnement prévu du bâtiment secondaire sis 278, chemin de la Pointe-Basse du village de Havre-aux-Maisons et d'autoriser le fonctionnaire désigné à délivrer le permis requis pour la réalisation de ces travaux.

R1706-946

Demande d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA – Immeubles sis aux 1022 et 1024 chemin de La Grave (Site D) – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

Le propriétaire des résidences sises au 1022 et 1024 du chemin de La Grave désire pour chacune de ses résidences procéder à des travaux de rénovation, lesquels consistent à remplacer 6 fenêtres et 2 portes d'entrée ainsi que le revêtement de la toiture.

Les fenêtres de bois ainsi que les portes seraient de même dimension et de même design que celles actuellement en place et le nouveau parement de la toiture serait toujours en bardeau d'asphalte.

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au règlement n° 2013-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale du site historique de La Grave;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 25 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

de reconnaître comme étant conforme au règlement n° 2013-05 le projet de rénovation des résidences sises aux 1022 et 1024, chemin de La Grave, du



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

village de L'Île-du-Havre-Aubert, et d'autoriser le fonctionnaire désigné à délivrer le permis requis à la réalisation de ces travaux.

R1706-947

Demande d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA – Immeuble sis au 930, chemin de La Grave (Site D) – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

La propriétaire de la résidence sise au 930, chemin de La Grave, désire remplacer un total de 5 fenêtres : à l'étage, sur les façades latérale droite et arrière, trois fenêtres seraient remplacées par des fenêtres de mêmes dimensions que celles en place, au rez-de-chaussée, au mur arrière, une fenêtre serait remplacée par une fenêtre plus grande et au mur latéral gauche une dernière fenêtre serait remplacée par une plus petite. Dans tous les cas, il s'agit de fenêtres de bois ayant le même design que celles actuellement en place.

La propriétaire prévoit également éliminer le balcon de l'étage, y aménager une petite toiture de même dimension et remplacer la porte donnant accès à ce balcon par une fenêtre.

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au règlement n° 2013-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale du site historique de La Grave;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 25 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

de reconnaître comme étant conforme au règlement n° 2013-05 le projet de rénovation de la résidence sise au 930, chemin de La Grave, du village de L'Île-du-Havre-Aubert, et d'autoriser le fonctionnaire désigné à délivrer le permis requis à la réalisation de ces travaux.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1706-948

Citation de l'ancien aréna Wendell-Chiasson au titre de monument d'intérêt patrimonial

CONSIDÉRANT QU' au moment de citer les bâtiments patrimoniaux d'importance en 2006, il avait été convenu de compléter la liste des bâtiments retenus après avoir réalisé un inventaire plus exhaustif sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE des fiches sont actuellement en préparation, afin de citer des bâtiments, mais aussi des pratiques et traditions, des lieux et même des personnages, comme il est recommandé de le faire dans la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

nouvelle Loi sur le patrimoine culturel du Québec en vigueur depuis 2012;

CONSIDÉRANT QU' au titre des édifices témoignant de la pratique du hockey à grande échelle aux Îles-de-la-Madeleine entre le début du 20^e siècle et la fin des années 1970, celui qui se prête le mieux est l'ancien aréna de Cap-aux-Meules, connu sous le nom de « Aréna Wendell-Chiasson »;

CONSIDÉRANT QUE la valeur patrimoniale d'anciens arénas a été reconnue au Canada, tant par les gouvernements provinciaux et les instances fédérales, et ce, dans plusieurs provinces de l'est et de l'ouest, et également par des municipalités qui protègent ce patrimoine tant affectif, symbolique qu'architectural;

CONSIDÉRANT l'intérêt porté par les citoyens pour ce patrimoine sportif, caractéristique de l'Amérique du Nord, et le fait que ces endroits deviennent des lieux d'attraction également pour la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna Wendell-Chiasson témoigne également des liens historiques entre les Îles-de-la-Madeleine, la Nouvelle-Écosse et notamment, la famille Leslie, de premières importances dans l'histoire économique de Cap-aux-Meules et de toutes les Îles;

CONSIDÉRANT QUE cet édifice est le fruit d'un savoir-faire local, porté par des charpentiers d'ici, que des contenus ont été collectés, des récits, des photographies et qu'il est possible de documenter encore aujourd'hui l'histoire de sa construction;

CONSIDÉRANT QUE la préservation du patrimoine d'une communauté doit s'attacher à des objets et éléments représentatifs de chaque époque; et que nous devons commencer à reconnaître les bâtiments importants des années 1940, 50 et 60;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien aréna a été construit au début des années 1950; que ce modèle nous vient probablement de la Nouvelle-Écosse, province d'origine de la famille Leslie des Îles, que l'un de ces arénas a disparu en 1948 dans un incendie alors que l'autre est toujours debout, mais qu'il a été fermé en 2011;

CONSIDÉRANT QU' au Québec, ce type d'aréna de bois constitue un patrimoine d'exception;

CONSIDÉRANT QUE sa localisation, au cœur du village de Cap-aux-Meules, face au port, constitue un potentiel de reconversion intéressant d'un point de vue économique;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

CONSIDÉRANT QU' un audit technique a été réalisé en 2008 et mis à jour cette année, concluant qu'il est toujours possible de rénover ce bâtiment et de lui donner une nouvelle vie;

CONSIDÉRANT QUE tous les intervenants et experts consultés reconnaissent la rareté et la valeur de cette charpente monumentale de bois;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets ont été élaborés depuis 2006 afin de lui donner une nouvelle vocation, mais qu'aucun n'a pu aboutir;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

de reconnaître aujourd'hui la valeur patrimoniale du bâtiment en vue de sensibiliser les Madelinots à la pertinence de conduire une ultime tentative de sauvetage de l'aréna Wendell-Chiasson;

de compléter l'audit technique en recourant à une expertise en ingénierie pour évaluer la structure du bâtiment, sa solidité en tenant compte de changements à apporter, notamment dans la partie avant;

déployer des efforts durant les prochains mois pour élaborer un ultime projet de sauvetage visant une nouvelle vocation et la mise en place de partenariats viables économiquement au bénéfice de la communauté;

réduire le plus possible les coûts de rénovation par le choix d'une vocation nécessitant des aménagements légers mettant en valeur la charpente elle-même;

de favoriser par le choix de la nouvelle vocation le développement ou l'expansion de créneaux économiques ciblés par les orientations Horizon 2025.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

R1706-949

Projet de construction d'un centre multisport – Acquisition de terrain – Commission scolaire des Îles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité projette de construire un centre multisport à proximité de l'École polyvalente des Îles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se porter acquéreur d'un terrain qui est la propriété de la Commission scolaire des Îles pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit amorcer les travaux requis pour la relocalisation du terrain de soccer;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

CONSIDÉRANT les conditions liées à la vente du terrain de la Commission scolaire des Îles;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement préliminaire répond aux besoins municipaux et scolaires;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil mandate l'arpenteur-géomètre, Jean Boucher, pour la préparation du plan et de la description technique du terrain qui accueillera le centre multisport et le terrain de soccer situé au sud de la Polyvalente des Îles, le tout respectant le lotissement préliminaire préparé par Jean A. Hubert;

que le conseil mandate un notaire pour la préparation de l'acte d'acquisition du terrain de la Commission scolaire des Îles pour la somme nominale d'un dollar (1 \$) et qu'il autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acquisition de cet immeuble.

R1706-950

Interdiction de circuler aux camions – Chemin du Quai – Village de Cap-aux-Meules

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer la fluidité de la circulation sur le chemin du Quai à Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité favorise le détournement de la circulation des camions, et ce, en accord avec les intervenants du développement touristique du secteur du chemin du Quai;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement actuel du chemin du Parc est plus sécuritaire pour la circulation des camions dans la zone portuaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

qu'une demande soit acheminée auprès du ministère des Transports du Québec et de Transports Canada visant à interdire la circulation des camions sur le chemin du Quai dans le village de Cap-aux-Meules;

que les usagers soient avisés de cette interdiction de circuler sur le chemin du Quai et informés de la voie qu'ils devront désormais emprunter, soit le chemin du Parc.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

N° de résolution
ou annotation

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1706-951

Avis de motion – Règlement sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire des Îles-de-la-Madeleine

Le conseiller, M. Jean-Mathieu Poirier, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

R1706-952

Adoption du Règlement n° 2017-11 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et à des études préliminaires dans le cadre du projet de construction d'un centre multisport (deux glaces) ainsi que des travaux de réaménagement du terrain prévu à cette fin et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 195 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la construction d'un centre multisport (deux glaces) et prévoit, dans la première phase de ce projet, donner un mandat pour la préparation des plans et devis et exécuter des travaux de réaménagement au terrain prévu à cette fin;

ATTENDU les dispositions législatives applicables en l'espèce, notamment celles de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1);

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du 9 mai 2017;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QUE le greffier adjoint, en cours de séance, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° 2017-11 intitulé « Règlement autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et à des études préliminaires dans le cadre du projet de construction d'un centre multisport (deux glaces) ainsi que des travaux de réaménagement du



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

terrain prévu à cette fin et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 195 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

R1706-953

Autorisation de signature – Acte de retrait d'immeuble – Lot 4 272 151 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 6 juillet 2016, à la vente de l'immeuble identifié comme étant le lot 4 272 151 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU' au terme de cette procédure, la Municipalité s'est portée adjudicataire de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 531 de la Loi sur les cités et villes, le propriétaire, ou ses représentants légaux, peut procéder au rachat de son immeuble sous réserve du respect des conditions prévues à la loi;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien propriétaire souhaite racheter l'immeuble et procéder à l'enregistrement d'un acte d'acquisition devant notaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine autorise le greffier, Jean-Yves Lebreux, ou son greffier adjoint, Serge Bourgeois, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la procédure de rachat de l'immeuble identifié comme étant le lot 4 272 151 du cadastre du Québec.

R1706-954

Autorisation de signature – Acte de retrait d'immeuble – Lot 3 134 660 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 6 juillet 2016, à la vente de l'immeuble identifié comme étant le lot 3 134 660 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU' au terme de cette procédure, la Municipalité s'est portée adjudicataire de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 531 de la Loi sur les cités et villes, le propriétaire, ou ses représentants légaux, peut procéder au retrait de son immeuble sous



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

réserve du respect des conditions prévues à la loi;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien propriétaire souhaite retirer l'immeuble et procéder à l'enregistrement d'un acte d'acquisition devant notaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine autorise le greffier, Jean-Yves Lebreux, ou son greffier adjoint, Serge Bourgeois, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la procédure de retrait de l'immeuble identifié comme étant le lot 3 134 660 du cadastre du Québec.

R1706-955

Demande de soutien financier – Programme de prévention de la criminalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles désire conclure une entente avec le ministère de la Sécurité publique relativement à la réalisation d'un projet de prévention du vandalisme sur l'archipel;

CONSIDÉRANT QUE pour la Municipalité, il est important de se pencher sur ce qui peut être amélioré en matière de sécurité des citoyens et d'effectuer à cette fin une demande d'adhésion au volet 1 du programme de prévention de la criminalité permettant de dresser un portrait général du milieu et un bilan de la situation;

CONSIDÉRANT QUE plus d'une dizaine d'organismes et partenaires du milieu ont appuyé ce projet;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cette première étape de planification des interventions en prévention de la criminalité, la Municipalité deviendrait admissible au volet 2 : soit une contribution de 50 000 \$ pour mettre en place des mesures préventives découlant de son plan action;

CONSIDÉRANT QUE par ailleurs, la mission et les interventions de la Municipalité en matière de sécurité publique sur son territoire sont préoccupantes pour la Municipalité et ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux et l'implication de la Municipalité Îles en matière de vandalisme nécessitent un plan d'intervention et un diagnostic précis;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine autorise le directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel Leblanc, à signer les documents relatifs à la demande de subvention auprès du ministère de la Sécurité publique.

Les investissements consentis sont les suivants :

- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine : 5000 \$ à même le budget du Service loisir culture et vie communautaire
- Ministère de la Sécurité publique : 25 000 \$

R1706-956

Confirmation des travaux – Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées - Volet 2 (FEPTEU) – Prolongement du réseau d'égout – Chemin Miousse et chemin des Caps – Village de Fatima

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé auprès de la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'égout dans le secteur du chemin Miousse et du chemin des Caps du village de Fatima;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a analysé le projet des chemins Miousse et des Caps (dossier n° 2016023) et qu'il a confirmé, en date du 22 février 2017, une aide financière de 766 920 \$ à la Municipalité pour un projet dont le coût maximal admissible serait établi à 924 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal confirme au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son engagement à procéder à la réalisation des travaux relativement au projet de prolongement du réseau d'égout du chemin Miousse et du chemin des Caps, dans le village de Fatima, et son acceptation de l'aide financière consentie à cette fin dans le cadre du programme FEPTEU.

que le conseil municipal autorise le directeur général, Hubert Poirier, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tout document ou entente à cet effet.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

N° de résolution
ou annotation

R1706-957

Confirmation des travaux – Programme Fonds pour l’eau potable et le traitement des eaux usées - Volet 2 (FEPTEU) – Prolongement du réseau de collecte des eaux usées – Chemin Gaudet – Village de L’Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé auprès de la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire une demande d’aide financière dans le cadre du projet de prolongement du réseau de collecte des eaux usées dans le secteur du chemin Gaudet du village de L’Étang-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire a analysé le projet du chemin Gaudet (dossier n° 2016024) et qu’il a confirmé, en date du 22 février 2017, une aide financière de 1 651 400 \$ à la Municipalité pour un projet dont le coût maximal admissible serait établi à 1 990 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l’unanimité

que le conseil municipal confirme au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire son engagement à procéder à la réalisation des travaux relativement au projet de prolongement du réseau de collecte des eaux usées du chemin Gaudet, dans le village de L’Étang-du-Nord, et son acceptation de l’aide financière consentie à cette fin dans le cadre du programme FEPTEU;

que le conseil municipal autorise le directeur général, Hubert Poirier, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tout document ou entente à cet effet.

Point d’information – Recherches aux chutes Jean-Larose

Le maire fait un retour sur les recherches entreprises pour retrouver le corps de la Madelinienne, Maïté Viens, qui est tombée dans les chutes Jean-Larose, le 21 mai dernier.

Il informe que la Communauté maritime des Îles a fait un don de 5 000 \$ à la famille afin de les aider à défrayer les coûts engendrés par les recherches.

Le maire s’est rendu sur les lieux pour offrir du soutien à la famille. Il suit de près des recherches et souhaite de tout cœur qu’on puisse retrouver le corps de la jeune fille le plus rapidement possible.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 juin 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Bibliothèque Jean-Lapierre – Budget d'exploitation – Financement des travaux
- ❖ Projet de construction d'un centre multisport – Règlement d'emprunt et tenue d'un registre
- ❖ Réglementation sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire des Îles-de-la-Madeleine
- ❖ Projet relatif aux travaux d'interception et de traitement des eaux usées du secteur centre du village de Havre-aux-Maisons – Si consultation publique prévue à Havre-aux-Maisons
- ❖ Demande de précisions sur la procédure relative à la nomination d'une allée privée
- ❖ Réglementation relative à la fenestration – Code civil du Québec
- ❖ Contrat octroyé de gré à gré à un privé pour le démantèlement d'une clôture au Centre multifonctionnel
- ❖ Centre multisport – Honoraires professionnels

R1706-958

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 21 h 30.

Jonathan Lapierre, maire

Serge Bourgeois, greffier
adjoint